



# Compte-rendu

## CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 28 novembre 2016

L'an Deux Mille Seize,  
Le vingt-huit 2016  
à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 18 novembre 2016, s'est réuni à la Salle Pierre Delcourt en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques SCHNEIDER, Maire,

### **Etaient présents :**

Abel MERCIER, Marie-Claude BAILLEUL, Bernard BOURLET, Françoise GRARD, Chantal DOULIEZ, Laurent SIGUOIRT, Jean-François GILBERT – Adjoint  
Maurice DENIS, Christelle GALLIEZ, Adrien DAMIEN, Geneviève VANSNICKT, Alain BLANCHART, Michel COUDYSER, Sandrine DUMONT, Arlette QUEHE, Jacky HOOGERS, Sabrina DELSALLE, Thomas DEVILLERS, Brigitte BLOIS, David SWAENEPOEL – Conseillers Municipaux

***Séverine DUPONT a pris part aux discussions et aux délibérations à partir de la délibération n°2016-078***

### **Etaient excusés et ayant donné pouvoir :**

Nathalie KOPCZYNSKI, qui donne pouvoir à Marie-Claude BAILLEUL  
Michèle BARNAULT, qui donne pouvoir à Sandrine DUMONT  
Jean-Pierre DECOBECQ, qui donne pouvoir à Jacques SCHNEIDER

### **Absents excusés :**

Marie-Pierre SLATKOVIE, Francis ANDRIEU

*La séance débute à 19h15*

### **Nombre de conseillers :**

- en exercice : 27  
- présents : 22  
- votants : 25

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance, Monsieur Adrien DAMIEN a été désigné secrétaire de séance en conformité avec l'article L.2121-15 du même code et a procédé à l'appel nominal.

**Rapporteur : Monsieur Jacques SCHNEIDER, Maire**

### **2016-077 – Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 août 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 24 voix pour,  
**DECIDE**

d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 août 2016.

## **2016-078 – Transfert d'une garantie d'emprunt de Val'Hainaut Habitat au profit de la SA du Hainaut**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité par 25 voix pour,

### **DECIDE**

- de réitérer sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts figurant dans le tableau ci-dessous et consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations à Val'Hainaut Habitat et transférés à la SA du Hainaut, conformément aux dispositions susvisées du Code de la Construction et de l'Habitation,

| <b>Nom du garant</b> | <b>N° de contrat</b> | <b>Date de délibération</b> | <b>Capitaux restants dus en date du 31/08/2016</b> |
|----------------------|----------------------|-----------------------------|--|
| Commune de Hergnies  | 1046236              | 28/02/2005                  | 821 967.54 €                                       |
| Commune de Hergnies  | 1046238              | 28/02/2005                  | 221 805.87 €                                       |
| Commune de Hergnies  | 1115982              | 17/12/2007                  | 382 654.06 €                                       |
| Commune de Hergnies  | 1115984              | 17/12/2007                  | 159 037.67 €                                       |
| Commune de Hergnies  | 1120048              | 17/12/2007                  | 39 515.88 €  |
| Commune de Hergnies  | 1120049              | 17/12/2007                  | 14 538.50 €  |
| Commune de Hergnies  | 1131527              | 22/09/2008                  | 702 371.50 €                                       |
| <b>TOTAL</b>         |                      |                             | <b>2 341 891.01 €</b>                              |

- d'engager la collectivité, sur notification par lettre simple de la Caisse des Dépôts et des Consignations, à se substituer à la SA du Hainaut pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée résiduelle totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA du Hainaut dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- de s'engager pendant toute la durée résiduelle des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces prêts.
- d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la convention de transfert de prêts qui sera passée entre la Caisse des Dépôts et des Consignations et la SA du Hainaut ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du garant à l'emprunt visé ci-dessus.

## **2016-079 - Convention relative à l'adhésion au contrat groupe d'assurances statutaires 2017-2020 du CDG 59**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité par 25 voix pour,

### **DECIDE**

- d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 59,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs au contrat d'assurance statutaire du CDG 59,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de gestion proposée par le CDG 59.

### **DIT**

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

## **2016-080 – Groupement de commande pour l'acquisition de fournitures de bureau - Approbation de la convention constitutive de groupement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité par 25 voix pour,

### **DECIDE**

- de constituer un groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures de bureau (papiers, enveloppes, petites fournitures de bureau)
- d'approuver la convention constitutive du groupement

- d'approuver la création, conformément à l'article L1414 du CGCT, d'une CAO ad hoc et de désigner celle-ci compétente pour attribuer les marchés du groupement,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché ou l'accord-cadre correspondant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant conformément aux dispositions de la convention constitutive.
- d'élire Monsieur Abel MERCIER comme membre titulaire de la CAO ad hoc ;
- d'élire Monsieur Michel COUDYSER comme membre suppléant de la CAO ad hoc.

**2016-081 – Mise en conformité des statuts de Valenciennes Métropole en application des dispositions de la loi NOTRe**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 25 voix pour,  
**DECIDE**

- d'acter la mise en conformité des statuts de la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole ;
- d'acter l'exercice de la compétence obligatoire «promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme» par l'EPIC Office du tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole ;
- d'acter l'exercice de la compétence obligatoire « en matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à notifier à la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole la mise en conformité de ses statuts et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**2016-082 – Demande de désaffiliation du SDIS au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A la majorité par 20 voix pour et 5 abstentions,  
**DECIDE**

d'émettre un avis FAVORABLE sur la demande de désaffiliation du SDIS au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Rapporteur : Monsieur Abel MERCIER, adjoint délégué aux Finances, aux grands projets, à l'Etat Civil, à la gestion du cimetière et à la gestion prévisionnelle des effectifs du personnel**

**2016-083 – 2016-02 - Décision modificative**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 25 voix pour,  
**DECIDE**

d'émettre un avis FAVORABLE sur la décision modificative N°2016-02 ci-après.

**DECISION MODIFICATIVE N° 2**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

| IMPUTATION BUDGETAIRE  | DEPENSES      | RECETTES      | OBJET   |
|--|---------------|---------------|---|
| <b>CHAPITRE 042-</b><br>6811-020 Dotation aux amortissements | 195,94        |               | Régularisation d'une écriture d'amortissement |
| 7811-020 Reprise sur amortissements                          |               | 195,94        |   |
| <b>6811</b> -Dotation aux amortissements                     | 6068.40       |               | Ecritures d'amortissements des frais d'études |
| <b>CHAPITRE 011</b><br>60632-020 Petit équipement            | -6068.40      |               | Equilibre                                     |
| <b>TOTAL GENERAL</b>   | <b>195,94</b> | <b>195,94</b> |   |

## SECTION D'INVESTISSEMENT

| IMPUTATION BUDGETAIRE   | DEPENSES         | RECETTES         | OBJET   |
|---|------------------|------------------|---|
| <b>Opération 106</b><br>2313-822<br>Opération aménagement de voirie   | -102 440,00      |                  | Changement d'imputation budgétaire<br>à inscrire en 2315-822  |
| <b>Opération 106 2315-822</b><br>Opération aménagement de voirie  | 102 440,00       |                  |   |
| <b>CHAPITRE 040</b>   |                  |                  |   |
| 28188-020 Autres immobilisations corporelles  |                  | 195,94           | Régularisation d'une écriture d'amortissement   |
| <b>CHAPITRE 10</b><br><b>10222-01</b>   |                  | -195,94          | Equilibre   |
| <b>CHAPITRE 040</b>   |                  |                  |   |
| 28031 -01 Amortissement frais d'études  |                  | 5 726,10         |   |
| 28033-01 Amortissement insertions   |                  | 342,30           |   |
| <b>CHAPITRE 21</b><br>21312-832 - Bâtiments scolaires   | 6068,40          |                  | Equilibre   |
| <b>CHAPITRE 041</b>   |                  |                  |   |
| 2031-01 Intégration des frais d'études des projets terminés dans les comptes définitifs                                     |                  | 10 700,40        | } Intégration dans les comptes définitifs   |
| 2033-01 Intégration des insertions avant-projet dont les travaux sont terminés  |                  | 8 784,61         |   |
| 21534-01 Eclairage public   | 11 132,04        |                  |   |
| 21312-01 Réhabilitation école du centre   | 2 134,07         |                  |   |
| 2151-01 Travaux Rues Molière, Doffenies, Lamendin, Faidherbe, Basly   | 3 430,63         |                  |   |
| 21318 Construction Salle Malraux  | 2 588,01         |                  |   |
| 2184-01 Matériel informatique   | 200,26           |                  |   |
| <b>CHAPITRE 23</b>  |                  |                  |   |
| Opération 106 2315-822<br>Aménagement de voirie   | 10 660,00        |                  | Avenant   |
| 21532-83 Réseaux assainissement   | 1 290,00         |                  | Assainissement Rue Villars (15 000 € inscrit BP Coût réel 16 290 €)   |
| 21318-026 Autres bâtiments publics  | -11 950,00       |                  | Cimetière   |
| <b>CHAPITRE 10</b>  |                  |                  |   |
| 10222-01 FCTVA  | 15 256,00        |                  | Régularisation de 2015 à la demande de la trésorerie (la recette du préfinancement du FCTVA a été imputée à tort au compte 10222, il s'agit en réalité de l'inscrire en 1678) |
| 1678-020 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (remboursement préfinancement 2015 à la Caisse des dépôts) |                  | 30 512,00        |   |
| 1678-020  | 15 256,00        |                  | 1ère échéance à rembourser en 12/2016, le solde en 04/2017  |
| <b>TOTAL GENERAL</b>  | <b>56 261,35</b> | <b>56 261,35</b> |   |

#### **2016-084 – Société Publique Locale du Centre Aquatique de l’Amandinois - Modifications statutaires**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l’unanimité par 25 voix pour,

**DECIDE**

- d’approuver les modifications statutaires de la Société Publique Locale du Centre Aquatique de l’Amandinois et valider le projet de statuts présenté.

#### **2016-085 – Société Publique Locale du Centre Aquatique de l’Amandinois - Modification du contrat de prestations intégrées au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l’unanimité par 25 voix pour,

**DECIDE**

- d’émettre un avis FAVORABLE sur le nouveau contrat de prestations intégrées,
- de substituer ce nouveau contrat au précédent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017
- d’autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

**DIT**

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

#### **2016-086 – Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l’unanimité par 25 voix pour,

**DECIDE**

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d’accorder l’indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- de préciser que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l’article 4 de l’arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Valérie KRIEBUS, Receveur municipal.

**DIT**

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

#### **2016-087 – Dérogation aux travaux règlementés en vue d’accueillir des jeunes mineurs âgés d’au moins 15 ans et moins de 18 ans en formation professionnelle**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A la majorité par 19 voix pour et 6 oppositions,

**DECIDE**

- d’approuver le recours aux jeunes âgés d’au moins quinze ans et de moins de dix-huit ans en formation professionnelle pour effectuer des travaux dits « règlementés » et de déroger aux travaux interdits en vue d’accueillir ces jeunes mineurs à compter de la date de la présente délibération,

**DIT**

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

#### **2016-088 - Rectification de la délibération n°2016-073 du 30 août 2016**

Thomas DEVILLERS, sorti, ne pouvant pas prendre à la délibération  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l’unanimité par 24 voix pour,

**DECIDE**

- de rectifier la délibération n°2016-73 du 30 août 2016,
- de mettre à jour le tableau des effectifs.

**2016-089 - Recensement de la population - Désignation du coordonnateur communal du recensement de la population et recrutements des agents enquêteurs**

Thomas DEVILLERS et Marie-Claude BAILLEUL, sortis, ne pouvant pas prendre part à la délibération,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 22 voix pour,

**DECIDE**

- de désigner un coordinateur ainsi qu'un coordinateur adjoint parmi le personnel communal,
- de procéder au recrutement de 8 agents recenseurs pour la période du 19 janvier au 18 février 2017 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

**DIT**

Que Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'année 2017, au chapitre 12 : fonction 21 – article 64118 en ce qui concerne l'indemnité allouée aux agents recenseurs.

**2016-090 - Règlement intérieur du personnel communal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 25 voix pour,

**DECIDE**

- d'adopter le règlement intérieur du personnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le présent règlement.

*Le règlement de la collectivité sera communiqué à tout agent employé par la Ville d'Hergnies*

**2016-091 - Aménagement du cimetière - Dénomination des carrés**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 25 voix pour,

**DECIDE**

d'approuver les dénominations ci-après proposées :

| Carré ou zone | Nom                | Carré ou zone | Nom              |
|---------------|--------------------|---------------|------------------|
| 1             | LES ALOUETTES      | 8             | LES MOINEAUX     |
| 2             | LES BERGERONNETTES | 9             | LES PINSONS      |
| 3             | LES BOUVREUILS     | 10            | LES ROITELETS    |
| 4             | LES CHARDONNERETS  | 11            | LES ROSSIGNOLS   |
| 5             | LES COLIBRIS       | 12            | LES ROUGE-GORGES |
| 6             | LES COLOMBES       | 13            | LES SERINS       |
| 7             | LES HIRONDELLES    | 14            | LES MESANGES     |

**DIT**

*Que les crédits nécessaires relatifs aux frais de mise en œuvre seront inscrits au budget 2017 de la commune.*

**Rapporteur : Bernard BOURLET, Adjoint délégué à l'équipement, aux infrastructures, aux travaux et à la sécurité routière**

**2016-092 - Convention relative à la délégation totale de maîtrise d'ouvrage entre le Département du Nord et la commune d'Hergnies**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 25 voix pour,

**DECIDE**

- d'émettre un avis FAVORABLE sur l'avenant à la convention relative à la délégation totale de maîtrise d'ouvrage entre le Département du Nord et la commune d'Hergnies ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DIT**

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

**Rapporteur : Madame Françoise GRARD, Adjointe déléguée à la famille, l'enfance et le contrat petite enfance**

**2016-093 - Convention de mise à disposition de locaux communaux pour les associations**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 25 voix pour,

**DECIDE**

- d'adopter le projet de convention de mise à disposition des locaux communaux pour les associations ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**DIT**

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

**Rapporteur : Madame Chantal DOULIEZ, Adjointe déléguée aux écoles et à la culture**

**2016-094 - Charte de travail des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et du personnel faisant fonction d'A.T.S.E.M.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A la majorité par 20 voix pour et 5 abstentions,

**DECIDE**

- d'émettre un avis FAVORABLE sur le projet de charte,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

**Rapporteur : Monsieur Jean-François GILBERT, Adjoint délégué à l'assainissement, l'hydraulique, l'environnement, l'aménagement du territoire et au Plan Local d'Urbanisme**

**2016-095 - Convention relative à la mise à disposition de l'exercice du droit de chasse**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 25 voix pour,  
**DECIDE**

- d'émettre un avis FAVORABLE sur le renouvellement des baux de chasse pour une durée de 3 ans,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes.

**2016-096 - Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN - Comités syndicaux des 17 décembre 2015 et 14 juin 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité par 25 voix pour,  
**DECIDE**

de prendre acte du rapport d'activités 2015 sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'Eau Potable et d'Assainissement, compte administratif 2015 du SIDEN-SIAN, rapport financier 2015 de Noréade, et régie du SIDEN-SIAN

---

---

**Questions diverses**

**Question n°1 : Entretien du cimetière et des trottoirs communaux**

La commune a connue des problèmes d'effectif au sein des Services Techniques ainsi qu'une expérimentation d'entretien sans produits phytosanitaires qui a donné de mauvais résultats. Le problème a été résolu dès le mois de septembre. Tout était rentré dans l'ordre pour la Toussaint.

**Question n°2 : Distributeur de billet**

Monsieur le Maire est conscient du problème relatif à l'absence de distributeur automatique de billets dans la commune. Et pourtant plusieurs démarches ont été entamées. La Poste refuse la mise en place d'un DAB, qui selon elle « pourrait porter atteinte à la pérennité du bureau » car ce dernier a une forte activité financière. Le Crédit Agricole semblait intéressé mais à ce jour, elle n'a pas donné suite à nos demandes.

**Question Diverse n°3 - Eclairage du stade de football de la Bayonne**

Laurent SIGUOIRT rappelle le contexte : Une nouvelle procédure de marché avait été lancée à l'époque et les Services Techniques ont repris partiellement l'entretien du terrain. Malheureusement les machines sont tombées en panne. Mais cela n'est arrivé qu'une seule fois.

Constat de la situation actuelle : la ville compte deux clubs de football, ce qui est un peu ubuesque pour une commune de notre taille (pour rappel : le club de la Bayonne ne compte qu'une seule équipe, soit 15 adhérents). L'entretien des deux terrains engendre des coûts importants pour une commune comme la nôtre.

Un regroupement des deux clubs avait été proposé mais est hélas resté sans suite.



L'idéal serait de centraliser les entraînements des deux équipes sur le terrain de l'USH et maintenir les tenues de match sur le terrain de la Bayonne. Mais le budget ne permet plus d'assurer l'entretien des deux terrains.

#### **Question Diverse n°4 - Subventions aux associations**

A ce jour, la collectivité ne peut pas se prononcer sur l'évolution des subventions allouées aux associations. Néanmoins, elle peut déjà affirmer qu'il n'y aura pas d'augmentation.

#### **Question Diverse n°5 - Projet de construction d'une exploitation agricole en vue d'accueillir un élevage de poules biologiques**

Pour rappel, ce projet n'est pas un projet communal.

Le dossier est en cours d'étude et doit passer à la prochaine commission d'urbanisme. A première vue, l'implantation respecte les règles d'urbanisme.

Monsieur le Maire précise que, si c'est le cas, il ne peut pas ne pas accorder le permis. En effet, la commune pourrait être contrainte de devoir indemniser l'utilisateur pour refus illégal d'un permis de construire et perte d'exploitation.

La compétence du PLU ayant été transféré à la CAVM, les services urbanisme de celle-ci ont été consultés sur ce dossier.

Une réflexion est menée sur une possibilité d'implantation sur un autre emplacement, mais ne donne aucun résultat jusqu'à présent.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15*

Fait à Hergnies, le 12 janvier 2017



Jacques SCHNEIDER  
Maire d'Hergnies

